

# Résorber les bidonvilles et proposer un relogement : un impératif

**ATD Quart Monde a pris acte de la récente instruction gouvernementale « visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illégitimes et des bidonvilles ».**

**Le mouvement salue d'une part la volonté du gouvernement d'accompagner vers un relogement les personnes qui n'ont d'autre choix que de s'installer dans un bidonville ou un squat et d'autre part la volonté d'agir le plus tôt possible et indépendamment des procédures en vue de leur évacuation.**

Cette instruction publiée le 30 janvier apporte des compléments utiles à la circulaire d'août 2012 « relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illégitimes » qui n'a pas permis de les résorber.

La circulaire, qui mettait en avant les « principes de dignité et d'humanité », n'a pas non plus mis fin aux expulsions et aux violations des droits fondamentaux des personnes y vivant, qui ont abouti à de nombreuses condamnations de la France par les instances internationales.

ATD Quart Monde souligne la nécessité, comme le stipule l'instruction, d'une stratégie de "résorption" des bidonvilles élaborée **au niveau territorial avec les associations et avec les "occupants eux-mêmes"**. Ils sont en effet porteurs d'expériences et de savoirs.

ATD Quart Monde se félicite aussi que soit pris en compte **l'ensemble des droits fondamentaux** - logement, santé, éducation, emploi... dans des contextes complexes liées à la grande précarité.

Face au refus de scolarité fréquemment constaté aujourd'hui, nous ne pouvons qu'insister pour que la **préconisation sur l'obligation scolaire** pour les enfants dès 6 ans, quelle que soit leur nationalité, soit effectivement mise en œuvre. Il en est de même pour la domiciliation.

Pour mettre fin aux traitements inhumains subis par ces familles, **l'arrêt des évacuations sans solutions de bidonvilles est un impératif**. Tout comme les expulsions sans relogement de personnes qui redoutent déjà la fin de la trêve hivernale le 31 mars.

ATD Quart Monde soutient en ce moment le combat de plusieurs familles roms de Marseille, errant d'expulsion en expulsion.

Au côté d'autres associations, le Mouvement suivra de près la mise en œuvre de cette instruction.

## ATD QUART MONDE

Le Mouvement ATD Quart Monde a été fondé en 1957 par Joseph Wresinski dans un bidonville de la région parisienne. Il ne cesse, depuis lors, de dénoncer la misère comme une violation des droits de l'homme. Il refuse l'institutionnalisation de l'assistance. Il interpelle les pouvoirs publics pour que les différentes politiques mises en œuvre permettent réellement "l'accès de tous aux droits de tous". Il est à l'origine d'un grand nombre d'avancées législatives comme le Revenu Minimum d'Insertion (RMI, ancêtre du RSA), la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou la loi d'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée.

Présents aujourd'hui dans 29 pays, les membres du Mouvement ATD Quart Monde continuent le combat au quotidien pour bâtir une société autrement, respectueuse de l'égalité de dignité de tout être humain.



Service communication  
06 28 61 69 05  
**01 42 46 01 69**  
communication  
[@atd-quartmonde.org](mailto:@atd-quartmonde.org)



@ATDQM